

TAXE DE SEJOUR



GUIDE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE DÉCLARATION



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Accès à la plateforme | 03 |
| ◦ Réception de vos identifiants | 03 |
| ◦ Connexion à la plateforme | 04 |
| Gestion de votre espace personnel | 06 |
| ◦ Présentation général | 06 |
| ◦ Ajouter une période d'ouverture | 07 |
| ◦ Déclarer la taxe de séjour | 08 |
| ▪ <u>La déclaration des hébergements classés ou chambres d'hôte</u> | 09 |
| ▪ <u>La déclaration des hébergements non classés, ou en cours de classement</u> | 10 |
| ◦ Payer la taxe de séjour | 11 |
| Besoin d'aide | 13 |
| ◦ Support Technique Consonance Web | 13 |
| ◦ Permanence Taxe de séjour | 13 |

ACCÈS À LA PLATEFORME

○ Réception de vos identifiants

Lorsque vous effectuez votre déclaration d'activité (**obligatoire** pour tous) d'hébergement touristique quel qu'il soit, des identifiants de déclaration par courrier ou e-mail dans le document ci-dessous :



RÉGIE TAXE DE SÉJOUR CAN
BP 90001
79001 - NIORT CEDEX

Madame, Monsieur NOM
NOM PRENOM
ADRESSE
CP VILLE

Le 08 décembre 2021

Objet : Taxe de Séjour - Communication des identifiants de connexion à la plateforme de télédéclaration

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les identifiants de connexion à votre espace dédié sur la plate-forme de télédéclaration de la taxe de séjour : <https://agglo-niort.consonanceweb.fr>.

Identifiant : presta0000
Mot de passe : abc1234

Lors de votre première connexion, nous vous demandons de bien vouloir **valider les informations** de votre hébergement déjà enregistrées dans votre compte ; vous aurez aussi la possibilité de personnaliser ce mot de passe dans la rubrique "Coordonnées" de votre espace personnel.

Un formulaire de déclaration papier est disponible sur la plateforme dans la rubrique : "Mes documents".
Les personnes ne disposant pas d'un accès internet peuvent obtenir un formulaire papier auprès de nos services.

Je serais votre contact pour toute demande d'information relative à vos déclarations, versements ou tarifs à appliquer.

N'hésitez pas à me contacter :

- soit par courriel : taxedesejour@agglo-niort.fr
- soit par téléphone au 05 49 24 18 79 (standard Office de Tourisme, touche 4)

Par ailleurs, si vous rencontrez des difficultés de connexion sur la plateforme, je vous invite à joindre directement le support technique au 05.55.23.15.81 qui sera le plus à même de solutionner ce type de problème.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Régisseur
Sophie Audurier

○ Connexion à la plateforme (1)

Grâce aux identifiants transmis vous allez pouvoir accéder au service de déclaration en ligne.

1. Rendez-vous à l'adresse en ligne :

<https://agglo-niort.consonanceweb.fr/>



Accès à l'espace sécurisé personnel

JE DECLARE EN LIGNE

Cette plateforme s'adresse aux hébergeurs. Elle permet d'effectuer ses déclarations en ligne, d'expliquer les fondements de la taxe de séjour et l'application de sa perception sur le territoire.

Vous êtes nouvel hébergeur, demandez vos identifiants par mail taxedesejour@agglo-niort.fr

Vous avez besoin d'une assistance technique, contactez ConsonanceWeb du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, par téléphone au 05.55.23.15.81 ou par mail support@consonanceweb.com

Pensez à bien renseigner les périodes d'ouverture et fermeture de vos hébergements afin d'accéder à la déclaration de la taxe de séjour.

Information paiement en ligne : le paiement en ligne est uniquement accessible pendant la période de déclaration du trimestre en cours.

Outil de simulation de la taxe de séjour

NOS COORDONNEES
SERVICE TAXE DE SEJOUR
 Agglomération du Niortais
 BP 90001
 79001 - NIORT
 Tél : 05 49 24 18 79
 Email : taxedesejour@agglo-niort.fr

Permanences de la taxe de séjour :
 Du lundi au vendredi
 de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30

SUPPORT TECHNIQUE
 Tél : 05 55 23 15 81
 Email : support@consonanceweb.com

CALCULATRICE
 Simulation taxe de séjour 2021 : [Accéder au simulateur](#)
 Information pour les hébergements au taux de 4% : la simulation se fait par séjour (ligne par ligne de votre déclaration papier)

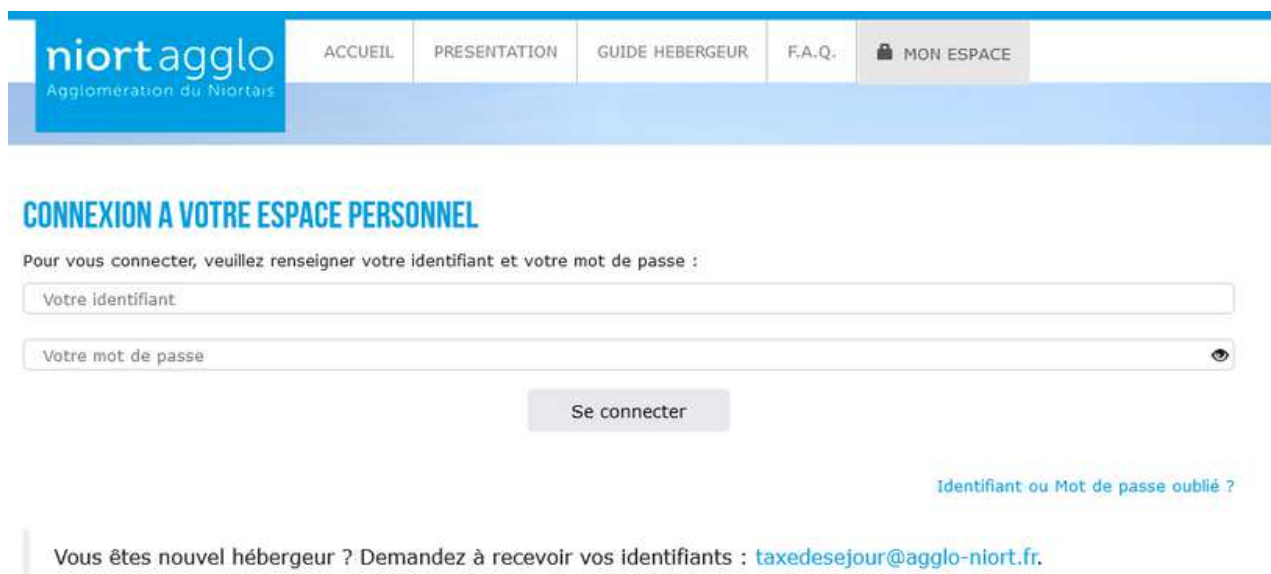
DOCUMENTS

- TABLEAU DE DECLARATION "PAPIER" 2021
- DELIBERATION 2021
- BAREME DES TARIFS 2021
- GUIDE PRATIQUE 2021

Documents PDF téléchargeables (formulaires de déclaration papier, guide pratique...)

○ Connexion à la plateforme (2)

2. Dirigez-vous vers l'identification en cliquant sur "Mon espace" ou "Je déclare en ligne". Saisissez vos identifiants et connectez vous.



niort agglo
Agglomération du Niortais

ACCUEIL PRESENTATION GUIDE HEBERGEUR F.A.Q. MON ESPACE

CONNEXION A VOTRE ESPACE PERSONNEL

Pour vous connecter, veuillez renseigner votre identifiant et votre mot de passe :

Votre identifiant

Votre mot de passe

Se connecter

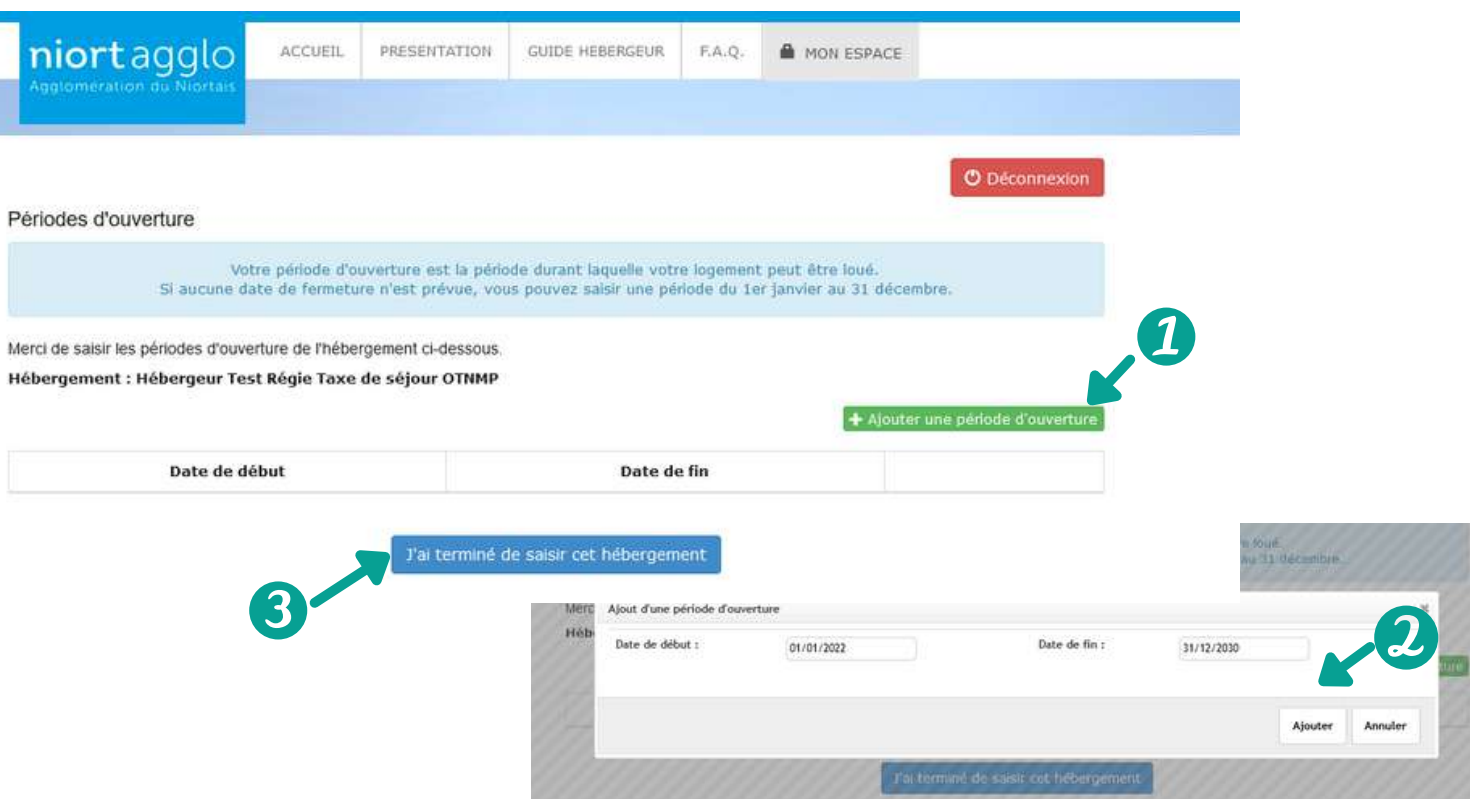
Identifiant ou Mot de passe oublié ?

Vous êtes nouvel hébergeur ? Demandez à recevoir vos identifiants : taxedesejour@agglo-niort.fr.

3. Première connexion ?

Commencez par "Ajouter une période d'ouverture" pour tous vos hébergements. Si vous louez à l'année, vous pouvez saisir du 1er janvier au 31 décembre tous les ans, ou sur plusieurs années en une seule période d'ouverture.

Si vous louez de façon périodique, il est conseillé de ne saisir que les périodes d'ouvertures réelles afin de ne pas recevoir les relances de déclarations lorsque vous ne louez pas. Pensez bien dans ce cas à ajouter les périodes au fur et à mesure.



niort agglo
Agglomération du Niortais

ACCUEIL PRESENTATION GUIDE HEBERGEUR F.A.Q. MON ESPACE

Déconnexion

Périodes d'ouverture

Votre période d'ouverture est la période durant laquelle votre logement peut être loué.
Si aucune date de fermeture n'est prévue, vous pouvez saisir une période du 1er janvier au 31 décembre.

Merci de saisir les périodes d'ouverture de l'hébergement ci-dessous.

Hébergement : Hébergeur Test Régie Taxe de séjour OTNMP

+ Ajouter une période d'ouverture.

| Date de début | Date de fin |
|---------------|-------------|
| | |

J'ai terminé de saisir cet hébergement

Ajout d'une période d'ouverture

Date de début : 01/01/2022 Date de fin : 31/12/2030

Ajouter Annuler

J'ai terminé de saisir cet hébergement

GESTION DE VOTRE ESPACE PERSONNEL

○ *Présentation générale*

Une fois vos identifiants saisis, vous arriverez systématiquement (*hors 1ère connexion*) sur la page de gestion de votre espace.



Coordonnées

L'onglet "Coordonnées" vous permet de vérifier vos informations personnelles et de modifier votre mot de passe si vous le souhaitez.

Mes hébergements

Cet onglet recense tous les éléments relatifs à votre (vos) hébergement(s) : nom commercial, adresse, coordonnées du logement, type, classement et capacité. C'est dans cette partie que vous pourrez ajouter des périodes d'ouvertures au fur et à mesure. Si vous souhaitez modifier une période d'ouverture déjà enregistrée, il faudra nous envoyer directement un mail avec les modifications à effectuer.

Déclarer la taxe

Pour déclarer et payer la taxe de séjour, il faut vous rendre dans cet onglet. La déclaration est accessible pour les trimestre échu, à compter du 1er jour du mois suivant.
NB : vous ne pouvez payer que le dernier trimestre ouvert à la déclaration, uniquement sur la période de versement auprès de l'office (de J1 du mois suivant à J20 de M+2)

Mes déclarations

Vous retrouverez dans cette partie l'ensemble des déclarations déjà effectuées. Il vous sera possible de :

- modifier les déclarations en cours de période ouverte,
- télécharger vos reçus de déclaration,
- télécharger les états récapitulatifs de paiement et les quittances.

○ Ajouter une période d'ouverture

1. Rendez vous dans l'onglet "Mes hébergements"

Cliquez sur la loupe correspondant à l'hébergement souhaité pour visualiser les périodes d'ouvertures.

[Coordonnées](#)
[Mes hébergements](#)
[Déclarer la taxe](#)
[Mes déclarations](#)

Votre période d'ouverture est la période durant laquelle votre logement peut être loué.
 Si aucune date de fermeture n'est prévue, vous pouvez saisir une période du 1er janvier au 31 décembre.

| Hébergement | Type | Classement | Capacité maxi | Période d'ouverture |
|---|------------------|------------|---------------|--|
| Hébergeur Test Régie Taxe de séjour OTNMP 1 adresse 2 79000 NIORT Email : | Meublés | Non classé | 4 |  1 |
| Hébergeur Test Régie Taxe de séjour OTNMP 79000 NIORT Email : | Chambres d'hôtes | Non classé | 2 |  |
| Hébergeur Test Régie Taxe de séjour OTNMP 79000 NIORT Email : | Meublés | ** | 2 |  |

La page "Périodes d'ouverture" s'ouvre et vous visualisez les périodes déjà saisies.

2. Cliquez sur "Ajouter une période d'ouverture"

Une fenêtre pop-up s'ouvre :


sélectionnez la date de début et de fin de période et cliquez sur "Ajouter"


3. Validez vos modification par "J'ai terminé avec cet hébergement"

Merci de saisir les périodes d'ouverture de l'hébergement ci-dessous.

Hébergement : Hébergeur Test Régie Taxe de séjour OTNMP

+ Ajouter une période d'ouverture **2**

| Date de début | Date de fin | |
|---------------|-------------|---|
| 01/01/2022 | 31/12/2032 |  |

Ajout d'une période d'ouverture 

Date de début : → Date de fin :

| Date de début | Date de fin | |
|---------------|-------------|---|
| 01/01/2022 | 31/12/2032 |  |
| 01/01/2033 | 15/05/2033 |  |

J'ai terminé de saisir cet hébergement **3**

○ Déclarer la taxe de séjour

Afin de disposer de tous les éléments pour la déclaration trimestrielle, nous vous recommandons vivement d'effectuer un suivi de vos locations, et des perceptions de taxe de séjour, au fur et à mesure des arrivées.

Cette démarche est d'autant plus nécessaire aux hébergements non classés soumis au calcul à 4%.

Pour cela, vous pouvez utiliser le formulaire de déclaration "papier" téléchargeable en page d'accueil, il vous servira également de justificatif à fournir en fin de déclaration.

ère page du formulaire de déclaration papier

1. Tableau pour les HEBERGEMENTS CLASSES & CHAMBRES D'HÔTES

Tous les champs du tableau doivent OBLIGATOIREMENT être complétés.

| Période de perception | Nombre total de personnes hébergées, mineurs et exonérés y compris | Assujettis | Exonérés (a) | Durée du séjour (nombre de nuits) | Nombre de nuitées | Tarif de la taxe pour l'hébergement en € | Montant total de la taxe (centimes inclus) |
|----------------------------|--|------------|--------------|-----------------------------------|-------------------|--|--|
| Formule de calcul : | | a | | b | a x b = c | d | c x d |
| Exemple : | | | | | | | |
| 02/07/18 - 07/07/18 | 5 | 2 | 3 | 4 | 8 | 0,70 € | 5,60 € |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| TOTAUX | | | | | | TOTAUX (b) | |

(a) Les -18 ans, les bénéficiaires d'un logement d'urgence, les propriétaires de résidences secondaires pour lesquelles ils paient une taxe locale sur la même commune.

(b) IMPORTANT : noter « 0 € » si vous n'avez pas loué.

Date : Nom et signature (obligatoire) :

Feuille réservée aux hébergement classés & chambres d'hôtes

2. Tableau pour les HEBERGEMENTS NON CLASSES OU EN ATTENTE DE CLASSEMENT

Le taux applicable est de 4% du prix (hors taxe) de la nuit (nuitée) par occupant (avec une taxe de séjour plafonnée à 2,75€)

Tous les champs du tableau doivent OBLIGATOIREMENT être complétés.

| Période de perception | Tarif total du séjour (HT si assujettis à TVA) | Nombre de nuits (durée du séjour) | Nombre total de personnes hébergées | Assujettis (a) (+ de 18 ans) | Calcul du prix de la nuitée par personne (sur l'ensemble des occupants) | Taxe de séjour appliquée (plafond maximum à 2,75€) | Montant total de la taxe perçue pour le séjour |
|----------------------------|--|-----------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|---|--|--|
| Formule de calcul : | a | b | c | d | a / (b x c) = e | e x 0,04 = f | b x d x f |
| Exemple : | | | | | | | |
| 10/05/19 - 17/05/19 | 350 | 7 | 5 | 2 | 10 | 0,40 € | 5,60 € |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| TOTAUX (b) | | | | | | | |

(a) Les -18 ans, ainsi que les personnes non-résidentes sur le territoire et hébergées à titre payant.

(b) IMPORTANT : noter « 0 € » si vous n'avez pas loué.

Date : Nom et signature (obligatoire) :

Feuille réservée aux hébergement non classés ou en attente de classement

- Effectuer la déclaration pour un hébergement classé ou une chambre d'hôte

Ouvrez l'onglet "Déclarer la taxe"

1. Choisissez votre hébergement et dans le volet déroulant sur la partie droite de la ligne concernée, sélectionnez la période à déclarer.

Coordonnées Mes hébergements Déclarer la taxe Mes déclarations

Accéder au simulateur *le bouton "Accéder au simulateur" vous permet une redirection vers la calculatrice*

| Hébergement | Type | Classement | Capacité maxi | Période de déclaration ¹ |
|---|------------------|-----------------------------|---------------|---|
| Hébergeur Test Régie Taxe de séjour OTNMP 1 adresse 2 79000 NIORT | Meublés | Meublés Non classé | 4 | Choisissez une période de Choisissez une période de déclaration Premier Trimestre 2022. |
| Hébergeur Test Régie Taxe de séjour OTNMP 79000 NIORT | Chambres d'hôtes | Chambres d'hôtes Non classé | 2 | |
| Hébergeur Test Régie Taxe de séjour OTNMP 79000 NIORT | Meublés | Meublés ** | 2 | Choisissez une période de ↓ |

2. Vous êtes redirigé vers la page de déclaration.

Il vous suffit de compléter les éléments demandés, que vous retrouvez dans les totaux de votre tableau de déclaration et la somme à verser se calcul automatiquement.

Vus pouvez également vérifier qu'elle correspond au total des taxe de séjour perçues sur votre tableau.

Coordonnées Mes hébergements Déclarer la taxe Mes déclarations

Accéder au simulateur

Hébergeur Test Régie Taxe de séjour OTNMP ** - Tarif applicable : 0.700 €

DÉCLARATION PREMIER TRIMESTRE 2022

Collecte directe par l'hébergeur

| Description | Nombre de nuitées |
|---|---|
| Plein tarif ¹ <i>correspond au calcul $a \times b = c$ du tableau</i> | 10 x 0.700 € |
| Exonérées ¹ <i>correspond au calcul exonérés x b des données du tableau</i> | 2 x 0 € |
| Nombre de personnes logées <i>2nde colonne du tableau</i> | 12 |
| Justificatif Votre registre du logeur | Titre : Justificatif_logeur_ Parcourir... Aucun fichier sélectionné. |
| Total | 12 nuitées - 7.00 € |

€ Déclarer Retour

3. Validez votre déclaration en cliquant sur "€ Déclarer"

- Effectuer la déclaration pour un hébergement non classé ou en cours de classement

1. Procédez comme précédemment pour la première étape du choix de la période de perception à déclarer.
2. Une fois sur la page de déclaration, le formulaire n'est pas le même et toutes les données doivent être saisies manuellement.

S'appuyer sur le tableau papier est donc un gain de temps pour ce type d'hébergement. Si vous n'utilisez pas le formulaire en version excel, sur lequel vous pouvez recopier les formules de l'exemple pour les ligne suivantes, la calculatrice vous permet, pour chaque séjour, de calculer la somme à percevoir.

3. Validez votre déclaration en cliquant sur "€ Déclarer"

[Coordonnées](#)
[Mes hébergements](#)
[Déclarer la taxe](#)
[Mes déclarations](#)

[Accéder au simulateur](#)

Hébergeur Test Régie Taxe de séjour OTNMP Non classé - **Taxe de séjour au pourcentage : 4.00%** | Tarif le plus haut voté par la commune : 2.75 €, plafond à 2.75 € | soit un tarif plafonné à 2.750 €

DÉCLARATION PREMIER TRIMESTRE 2022

Collecte directe par l'hébergeur

| | | |
|--|--|--|
| Nombre de nuitées assujetties Nombre total de nuitées louées à des personnes assujetties | <input type="text" value="8"/> | = $b \times d$ (total) |
| Nombre de nuitées exonérées Nombre total de nuitées louées à des personnes exonérées | <input type="text" value="4"/> | = $b \times (c-d)$ (total) |
| Nombre d'occupants Nombre total de personnes logées | <input type="text" value="6"/> | = c (total) |
| Nombre d'assujettis Nombre total de personnes assujetties (non exonérées ⓘ) | <input type="text" value="4"/> | = d (total) |
| Taxe de séjour collectée sur la période | <input type="text" value="8"/> | € = total montant taxe de séjour |
| Justificatif Votre registre du logeur | Titre : Justificatif_logeur_ <input type="button" value="Parcourir..."/> Aucun fichier sélectionné. | |

€ Déclarer

Retour

0 € de taxe de séjour collectée sur la précédente période Premier trimestre 2021

HEBERGEMENTS NON CLASSÉS : la taxe de séjour est collectée sur la base d'un tarif variable (au pourcentage %) : pour les hôtels de tourisme non classés, les meublés de tourisme non classés, les résidences de tourisme non classées, les villages de vacances non classés et tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air. Le tarif variable correspond à **4.00%** du coût HT par personne de la nuitée(1) plafonné à **2.75€**. Le montant de taxe de séjour à percevoir auprès des personnes assujetties et non exonérées qui séjournent à titre onéreux correspond au produit du nombre de nuitées effectuées par ce tarif.

(1) Coût HT par personne de la nuitée = Prix de l'hébergement HT pour le séjour / Nombre de nuits du séjour / Nombre d'occupants

[Voir l'article L 2333-33 du CGCT](#)

○ Payer la taxe de séjour

A la fin de votre déclaration, vous serez redirigé vers le récapitulatif de paiement. Vous pouvez alors choisir de payer directement par carte bancaire la taxe de séjour. Cliquez sur "Accéder au paiement en ligne" pour être redirigé vers la plateforme de sécurisée pour effectuer votre règlement.

Récapitulatif du paiement

| | |
|---------------------------|------------------------|
| Montant de la transaction | 9,30 € |
| Période concernée | Premier Trimestre 2022 |

Paiement immédiat par Carte Bancaire

ACCEDER AU PAIEMENT EN LIGNE



Vous êtes nouvel hébergeur ? Demandez à recevoir vos identifiants : taxedesejour@agglo-niort.fr.

Pour payer ultérieurement, vous pouvez quitter le récapitulatif. Rendez vous alors dans l'onglet "Mes déclarations" et cliquez sur "Paiement en ligne" pour accéder à la plateforme sécurisée.

Coordonnées Mes hébergements Déclarer la taxe Mes déclarations état récapitulatif

PREMIER TRIMESTRE 2022

Total : 1,30 € Reste à régler : 1,30 €

Paiement en ligne

Reçu

| Hébergement | Date déclaration | Période de déclaration | Montant | Modifier | Reçu |
|---|------------------|------------------------|---------|----------|------|
| Hébergeur Test Régie Taxe de séjour OTNMP | 16/03/2022 | Premier Trimestre 2022 | 1,30 € | | |




Vous avez effectué 1 déclaration

SIGNALER UNE ERREUR

Vous êtes nouvel hébergeur ? Demandez à recevoir vos identifiants : taxedesejour@agglo-niort.fr.



Vous souhaitez uniquement déclarer votre taxe de séjour en ligne et effectuer le règlement par un autre moyen de paiement que celui en ligne par carte bancaire ? Téléchargez et imprimez votre état récapitulatif auquel vous accompagnerez votre règlement pour le déposer au bureau d'accueil de Niort ou l'envoyer. Pour un virement bancaire, envoyez par mail cet état accompagné de l'avis de virement.

Dans le cas du paiement en ligne, après avoir cliqué sur "Accéder au paiement" ou "Paiement en ligne", selon le cas, vous allez être rediriger vers une page sécurisée de paiement.

Choisissez votre moyen de paiement (type de carte).

Saisissez vos données bancaires et "Valider"

< Annuler et retourner à la boutique

Sélectionnez votre langue : FR

PayZen Paiement sécurisé

Choisissez votre moyen de paiement :

http://agglo-niort.consonanceweb.fr

Identifiant du marchand : 35516654

Référence commande : 873-8825-225

Montant : 9,30 EUR

VISA Electron, VISA, Mastercard, Maestro, e-Card Bleue, CB

< Annuler et retourner à la boutique

Sélectionnez votre langue : FR

PayZen Paiement sécurisé

Informations pour le paiement

Numéro de carte:

Expire fin: mois année

Cryptogramme visuel:

VALIDER

VISA SECURE, Mastercard ID Check, Paiement SÉCURISÉ

L'adresse de ce site de paiement préfixée par https indique que vous êtes sur un site sécurisé et que vous pouvez régler votre achat en toute tranquillité.

Une fois le paiement confirmé par votre banque, vous serez redirigé vers la plateforme de la taxe de séjour.

Dans "Mes déclarations", vous pourrez alors télécharger votre quittance de paiement.

[Coordonnées](#)
[Mes hébergements](#)
[Déclarer la taxe](#)
[Mes déclarations](#)
quittance

QUATRIÈME TRIMESTRE 2021

Total : 16,20 € Reste à régler : 0,00 €

| Hébergement | Date déclaration | Période de déclaration | Montant | Modifier | Reçu |
|-------------|------------------|------------------------|---------|----------|---|
| | | | | |  |

BESOIN D'AIDE



Vous pouvez contacter



**Le support technique
"Taxe de séjour "**

du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h

05 55 23 15 81

**Le bureau d'accueil de
l'Office de Tourisme**

Du lundi au vendredi
de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

05 49 24 18 79

taxedesejour@agglo-niort.fr

Votre interlocutrice :

Sophie Audurier, régisseur

Régie Taxe de séjour CAN – BP 90001 – 79001 NIORT cedex



**Offices de
Tourisme
de France**



TAXE DE
SÉJOUR

niort agglo
Agglomération du Niortais

NIORT MARAIS
POITEVIN
TOURISME